

Publications économiques et financières



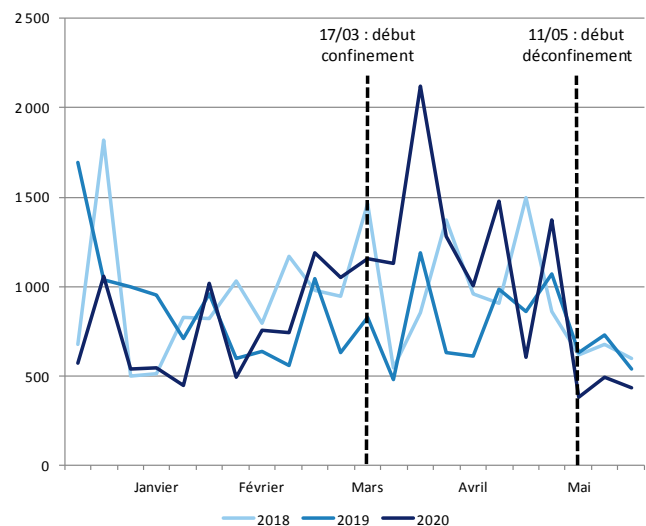
Conjoncture économique

N° 265/ Juillet 2020

NORMALISATION DES INCIDENTS DE PAIEMENT SUR EFFETS DEPUIS LE DÉBUT DU DÉCONFINEMENT

- **Forte hausse des incidents de paiement sur effets de commerce dans l'Outre-mer¹ lors de la mise en place du confinement** : durant les 7 semaines en moyenne qu'a duré le confinement dans l'outre-mer, la moyenne hebdomadaire du montant des impayés progresse aussi bien par rapport aux semaines de 2020 précédant le confinement (**+64,9 %**) que par rapport à la même période de 2019 (**+49,5 %**) (cf. graphique 1 et tableau ci-après).
- Depuis le début du déconfinement (qui intervient le 20 avril en Nouvelle-Calédonie, le 27 avril à Saint-Pierre-et-Miquelon, le 29 avril en Polynésie française et le 11 mai partout ailleurs, à l'exception de Mayotte), la moyenne hebdomadaire des incidents de paiement s'inscrit en **net recul (-68,7 %)** par rapport à la période de confinement (et même par rapport aux semaines de 2020 précédant le confinement).

Graphique 1 : Évolution du montant d'effets impayés dans les économies ultramarines (données hebdomadaires en milliers d'euros)



Sources : IEDOM-IEOM, bases FIBEN et EDEN

Tableau : Moyenne hebdomadaire du montant (en milliers d'euros) des incidents de paiement sur effets de commerce pendant et après le confinement

Géographies	Avant le confinement (A)	Pendant le confinement (B)	Variations lors du confinement (B/A)	Après le confinement (C)	Variations après le confinement (C/B)	Semaines de 2019 correspondant au confinement (D)	Variations pendant le confinement par rapport à 2019 (D/B)
Total outre-mer	767,2	1 265,1	+64,9 %	396,2	-68,7 %	846,0	+49,5 %
Guadeloupe	82,8	136,1	+64,2 %	51,5	-62,1 %	78,1	+74,1 %
Martinique	90,1	309,1	+243,0 %	97,7	-68,4 %	97,6	+216,8 %
Guyane	41,8	34,1	-18,4 %	31,1	-8,9 %	26,3	+29,5 %
La Réunion	387,3	612,0	+58,0 %	127,8	-79,1 %	553,8	+10,5 %
Nouvelle-Calédonie	60,2	58,5	-2,7 %	70,3	+20,1 %	58,7	-0,3 %
Polynésie française	76,4	57,1	-25,3 %	17,3	-69,7 %	23,4	+144,3 %

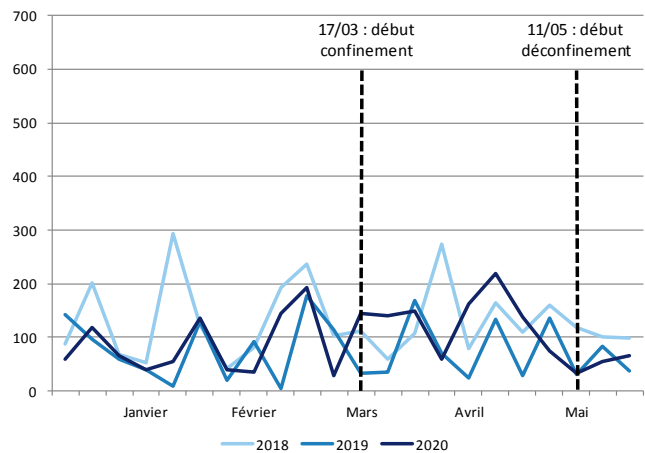
Remarque : données brutes non corrigées des jours ouvrables et des variations saisonnières

Sources : IEDOM (base FIBEN), IEOM (base EDEN), données au 05/06/2020

¹ Y compris Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte (non représentés sur les graphiques au vu des faibles montants) et hors Wallis et Futuna.

- En **Guadeloupe**, le montant hebdomadaire moyen des incidents de paiement a progressé de 64,2 % pendant le confinement par rapport aux semaines qui l'ont précédé pour s'établir à 136,1 k€ (contre 82,8 k€ au cours des semaines précédentes et 78,1 k€ lors des semaines de 2019 correspondant au confinement).
- Les secteurs pour lesquels les incidents de paiement ont le plus progressé sont le commerce de gros de matériaux de construction, le commerce de véhicules automobiles et le commerce de détail de vêtement.
- Le début du déconfinement s'est traduit par une baisse de 62,1 % du montant hebdomadaire des incidents de paiement.

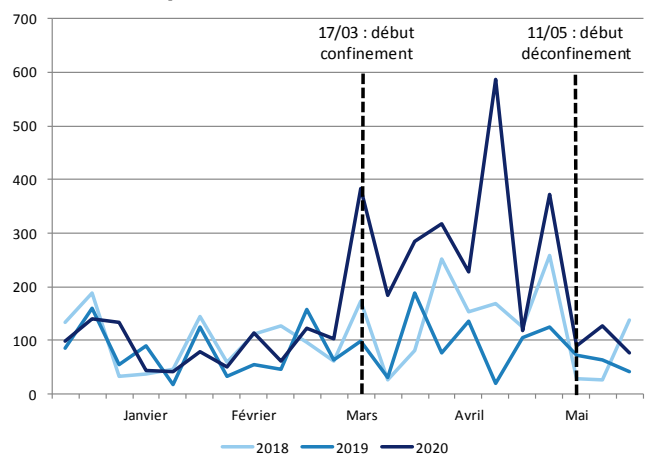
Graphique 2 : Évolution du montant d'effets impayés en Guadeloupe (données hebdomadaires en milliers d'euros)



Source : IEDOM, base FIBEN

- La **Martinique** est le département d'outre-mer où la progression du montant hebdomadaire d'incidents de paiement a été la plus forte pendant le confinement : +243,0 % par rapport aux semaines précédentes (et +216,8 % par rapport aux semaines de 2019 correspondant à la période de confinement). Alors que la moyenne hebdomadaire des incidents de paiements est inférieure à 100 k€ habituellement, elle a plus que triplé pendant le confinement pour dépasser les 300 k€.
- Les secteurs à avoir connu le plus de difficultés sont le commerce de détail de biens non alimentaires, le commerce de gros de biens alimentaires et le commerce de véhicules automobiles.

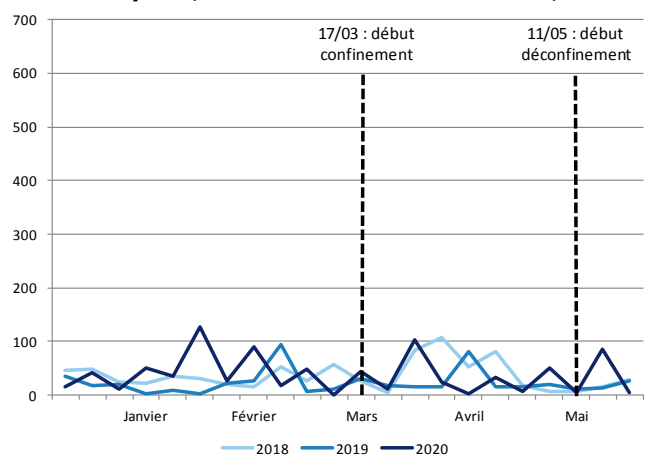
Graphique 3 : Évolution du montant d'effets impayés en Martinique (données hebdomadaires en milliers d'euros)



Source : IEDOM, base FIBEN

- La **Guyane** se caractérise par des évolutions atypiques avec une baisse du montant hebdomadaire des incidents de paiement pendant la période de confinement (-18,4 % par rapport aux semaines précédentes en moyenne). À l'exception d'une semaine en mars, les dysfonctionnements générés par l'entrée en confinement semblent avoir été peu durables, avec une normalisation rapide en termes d'incidents de paiement.

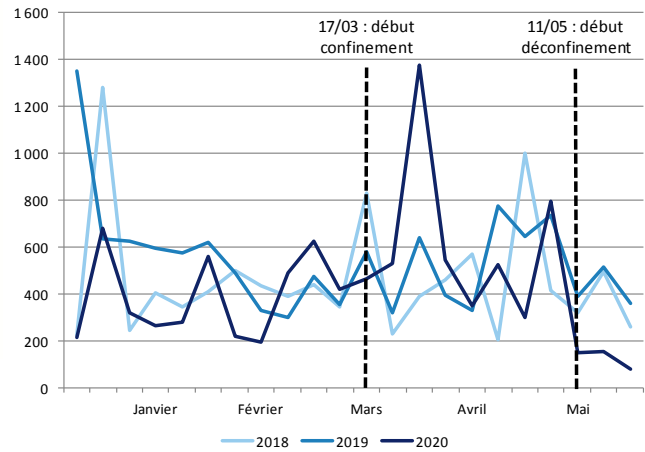
Graphique 4 : Évolution du montant d'effets impayés en Guyane (données hebdomadaires en milliers d'euros)



Source : IEDOM, base FIBEN

- À **La Réunion**, le montant hebdomadaire moyen des incidents de paiement a progressé de 58,0 % par rapport aux semaines précédentes (et de 10,5 % par rapport à la période correspondante de 2019) pour s'établir à 612 k€.
 - Les hausses les plus fortes sont observées dans le commerce de détail de biens pour l'ameublement et le bricolage (meubles, appareils d'éclairage, quincaillerie, peintures, etc.) et le commerce de gros d'habillement et de chaussures.
 - La chute du montant hebdomadaire des incidents de paiement a été brutale dès le début du déconfinement (-79,1 %).

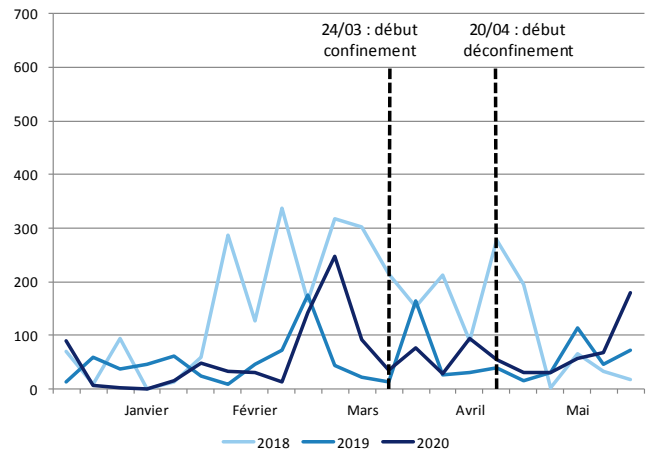
Graphique 5 : Évolution du montant d'effets impayés à La Réunion (données hebdomadaires en milliers d'euros)



Source : IEDOM, base FIBEN

- C'est en **Nouvelle-Calédonie** que la période de confinement a été la plus courte (du 24 mars jusqu'au 20 avril). Elle ne s'est pas traduite par une variation significative du montant des incidents de paiement (-2,7 % par rapport aux semaines précédentes et -0,3 % par rapport à la même période de 2019).
 - La hausse des incidents de paiement en Nouvelle-Calédonie a eu lieu avant le début du confinement, dans les premières semaines de mars. Il est possible que cette augmentation soit la répercussion de difficultés de paiement avec des partenaires commerciaux localisés en Asie, premier continent à avoir été touché par la crise sanitaire et vis-à-vis duquel l'exposition de la Nouvelle-Calédonie en termes d'échanges est sensiblement plus élevée que celle de l'Hexagone.

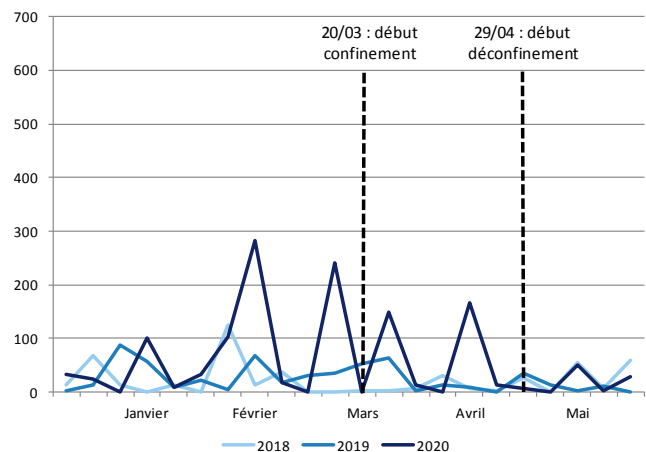
Graphique 6 : Évolution du montant d'effets impayés en Nouvelle-Calédonie (données hebdomadaires en milliers d'euros)



Source : IEOM, base EDEN

- De façon similaire à la Nouvelle-Calédonie, le confinement en **Polynésie française** a duré moins longtemps que dans le reste de l'Outre-mer (du 20 mars au 29 avril) et les incidents de paiement ont progressé avant la mise en place du confinement. Dans ces conditions, leur montant hebdomadaire moyen s'est réduit de 25,3 % pendant le confinement par rapport aux semaines précédentes.
 - Le montant des incidents de paiement a cependant plus que doublé (+144,3 %) pendant le confinement par rapport à la même période de 2019

Graphique 7 : Évolution du montant d'effets impayés en Polynésie française (données hebdomadaires en milliers d'euros)



Source : IEOM, base EDEN

LES INCIDENTS DE PAIEMENT SUR EFFETS DE COMMERCE

Le crédit interentreprises correspond aux facilités de paiement consenties par les fournisseurs à leurs clients. Il peut prendre la forme d'un effet de commerce par lequel le client (le « tiré ») s'engage à régler à son fournisseur (le « tireur ») une somme donnée à une date d'échéance fixée à l'avance. Le suivi des incidents de paiement sur effets de commerce permet d'assurer une surveillance du risque de défaut, en veillant notamment aux effets de contagion susceptibles de se produire lorsqu'un client important d'une entreprise n'honore pas son règlement. Il s'agit d'un indicateur qui ne représente qu'une partie des paiements interentreprises (entre 8% et 10%) mais qui demeure représentatif de l'évolution instantanée des délais de paiement. Il permet d'avoir la tendance mais pas le volume total des impayés.

L'IEDOM et l'IEOM collectent cette information auprès des établissements de crédit et l'utilisent pour leur cotation des entreprises, l'enregistrement répété d'impayés sur effets de commerce pouvant être annonciateur d'une défaillance (hormis le cas où il résulte d'un litige). Pour les départements et collectivités d'outre-mer de la zone euro (DCOM), les incidents de paiement sur effets de commerce sont enregistrés par l'IEDOM dans le fichier central d'incidents de paiement sur effets (CIPE) de la Banque de France. Pour les collectivités d'outre-mer du Pacifique, les incidents de paiement sur effets de commerce sont enregistrés dans le fichier des incidents de paiement sur effets (FIPE) géré par l'IEOM.

Les données enregistrées portent sur l'identification du débiteur (numéro local d'identification, dénomination de l'entreprise et secteur d'activité) et les caractéristiques de l'effet de commerce (date d'échéance, montant, motif de non-paiement, date du rejet). Les motifs de non-paiement peuvent être regroupés en trois grandes catégories :

- des motifs techniques : relevé d'identité bancaire inexploitable, destinataire non reconnu, créance non identifiable... ;
- des motifs qui reflètent une incapacité de payer : prorogation, provision insuffisante, décision judiciaire, dépôt de bilan... ;
- des motifs de contestation de la créance : reçu à tort, déjà réglé, montant ou date d'échéance contesté...

Dans les DCOM de la zone euro, la réglementation en vigueur prévoit l'enregistrement unitaire des incidents de paiement à partir d'un seuil de 1 524 euros et la possibilité de regrouper ces incidents unitaires sous forme d'une déclaration globale dès lors que leur montant cumulé atteint 3 049 euros, pour un même débiteur et à échéance identique. Dans les COM du Pacifique, les incidents sont déclarés au premier franc.